

comme greffier du tribunal du district (1), secrétaire de la Commission temporaire et prit en cette qualité une grande part aux exécutions qui ensanglantèrent notre ville. Le peuple honnête ne put l'oublier. On demanda son procès lors de la seconde réaction contre-révolutionnaire et, devant les lenteurs des magistrats, on le massacra avec tous ses complices à la prison de Roanne dans la nuit du 4 au 5 mai 1795.

Sauf cet égaré, qui fléchit sous l'infortune et paya de sa vie sa lâcheté d'un moment, aucun julliacien n'avait trahi.

LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Signalons d'abord deux membres de la famille *Tholozan*.

L'aîné, *Anne-Marie Dagobert*, était né le 15 juillet 1769, à Strasbourg; le plus jeune, *Jean-Baptiste*, le 15 avril 1771, à Metz. A cette époque, en effet, leur père, Honoré de Tholozan (2), était régisseur général des vivres pour la Lorraine. Les deux frères entrèrent à Juilly le 28 septembre 1781, et se retirèrent le 19 décembre 1782, « sans faire « connaître le motif de leur trop prompt départ, à notre « grande surprise, ces petits messieurs et leurs très honorés « parents ayant jusqu'à la fin témoigné de leur contente-
« ment parfait ».

(1) Arrêté du 12 février 1794.

(2) En 1781, M. de Tholozan, régisseur général des vivres, travaillait chez M. de Bourgade, administrateur des subsistances militaires, rue Saint-Honoré, à Paris. Il avait épousé Bénédicte-Marie-Anne de Salomon.